



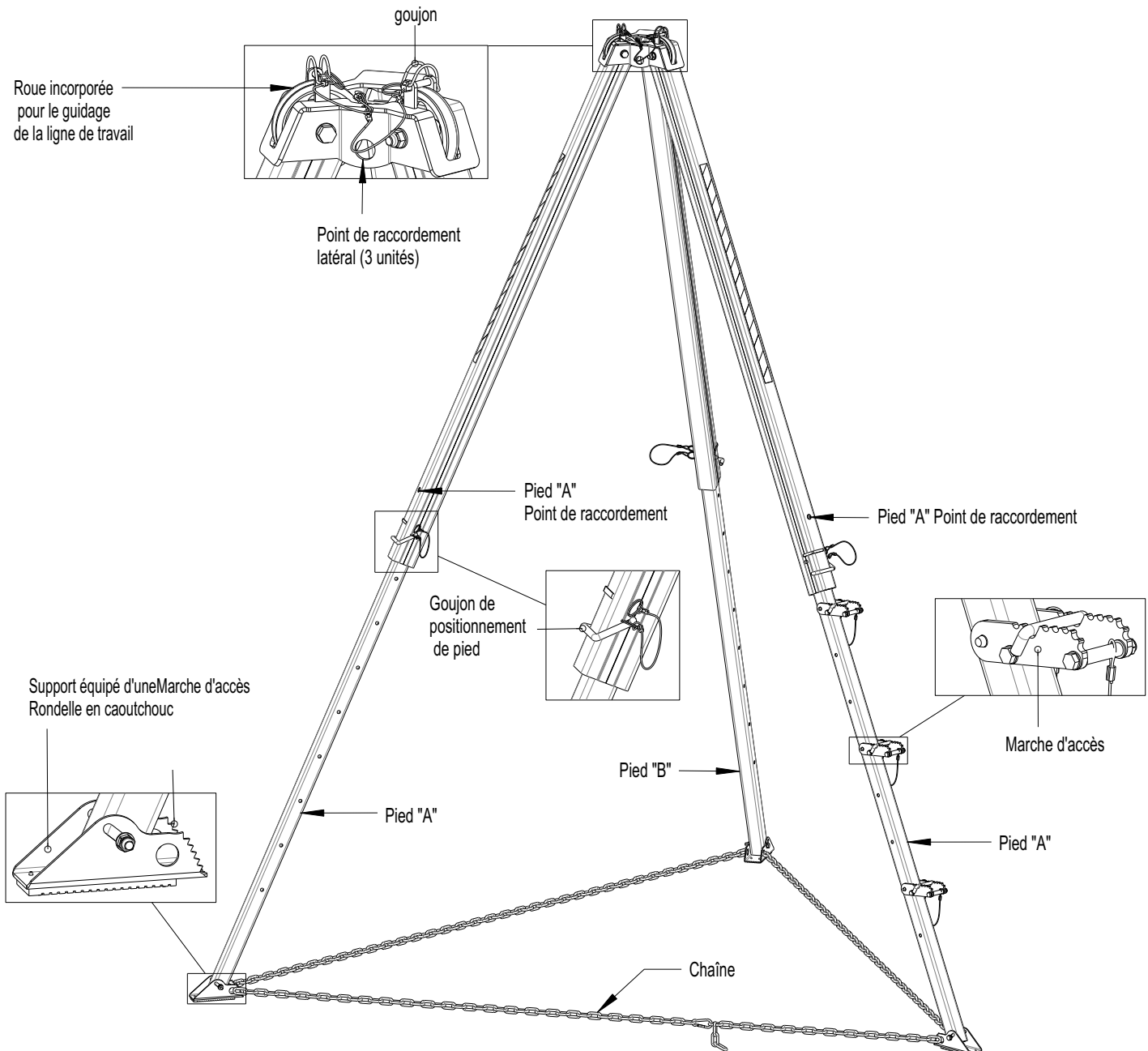
### CHAPITRE 1 – DONNÉES GÉNÉRALES

Le trépied de sécurité TM13 en aluminium est un élément composant des systèmes individuels de protection contre la chute de hauteur. Le trépied de sécurité doit être utilisé avec l'équipement d'arrêt de chute de hauteur. Le trépied TM 13 a été conçu pour être utilisé avec les modèles des treuils de sauvetage RUP 502-A, RUP 503 et CRW 300

En tout cas, le trépied de sécurité TM 13 garantit la protection pour au maximum deux personnes.

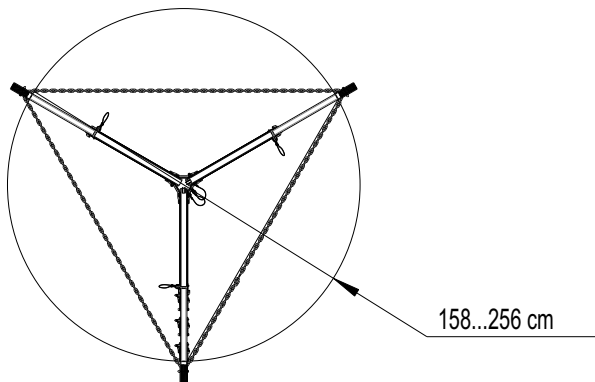
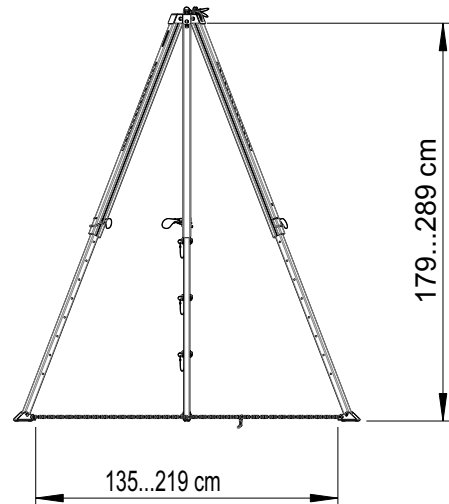
#### ÉQUIPEMENT DE BASE

- tête du trépied – fabriquée en acier galvanisé peint. Les goujons sur chaque roue empêchent le glissement accidentel de la roue de la ligne de vie.
- pieds – fabriqués en profils aluminium à rives arrondis. Ils sont composés de deux tronçons. La construction télescopique des pieds permet aux utilisateurs de régler leur longueur. Pour régler la hauteur des trépieds, on utilise les manchons de blocage. Les pieds du trépied sont équipés des pieds en acier auto adaptant avec les rondelles en caoutchouc. Les pieds disposent des « dents » antidérapants utilisés lors de l'installation du trépied sur les supports glissants (par exemple sol gelé).
- o deux pieds « A » – disposent des roues incorporées (pour le guidage de la ligne de travail) et le point de connexion (ouverture de blocage) pour les équipements de sauvetage et levage RUP 502-A, RUP 503 et CRW 300.
- o un pied « B » – sans roue et sans point de connexion.
- marches – si les pieds sont dépliés au maximum, il est possible d'utiliser les marches supplémentaires, assurant l'emplacement facile et sûr de la ligne sur la tête du trépied. Il est autorisé d'installer jusqu'à trois marches sur le trépied.
- chaîne – les pieds sont connectés par la chaîne pour minimiser les forces horizontales et empêcher l'écartement et le pliage des pieds.



## DONNÉES TECHNIQUES

- Certifié pour l'usage dans les zones à risque potentiel d'explosion (conformément à PN-EN 05201, PN-EN 05204)
- Hauteur de travail
  - pieds entièrement dépliés: 289 cm
  - pieds entièrement pliés: 179 cm
- écartement des pieds:
  - pieds entièrement dépliés: 219 cm
  - pieds entièrement pliés: 135 cm
- diamètre de l'ouverture au-dessus du quel le trépied peut être installé :
  - pieds entièrement dépliés: 256 cm
  - pieds entièrement pliés: 158 cm
- Poids 37 kg
- encombrement pendant le transport: 200 x 33 x 31 cm (coffre en bois)
- protection simultanée de deux personnes au maximum
- 5 points de fixation disponibles



## Certificats et conformité aux standards

a) EN 795:2012 classe B

Équipement utilisé comme le point d'ancrage mobil et provisoire pour une personne. Certificat CE.

b) TS 16415/B:2013 classe B

Équipement utilisé comme le point d'ancrage mobil et provisoire pour deux personne. Conformité aux standards et à la documentation TS 16415/B:2013. Pas de certificat CE.

c) EN 1496:2006 classe B

Équipement utilisé avec les dispositifs de sauvetage RUP 502-A, RUP 503 et CRW 300, pour deux personnes au maximum. Conformité aux standards et à la documentation EN 1496/B:2006. Pas de certificat CE

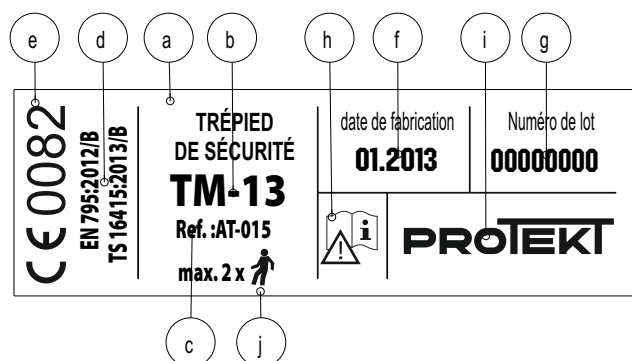


Mois et l'année de la prochaine inspection par le fabricant. Utilisation de l'appareil après cette date est interdite. Remarque: Avant la première utilisation, il faut définir la date de la première inspection (date de la première utilisation + de 12 mois, par exemple, la première utilisation 01.2013 – il faut indiquer la date de l'inspection 01.2014). «Étiquette de la prochaine inspection » doit être placée à côté de l'étiquette d'identification

## CONTENU DE L'ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

### CONTENU DE L'ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

- Type du dispositif :
- Symbole du modèle :
- Numéro de référence :
- Numéro/ année /classe de la norme européenne.
- Marquage CE et numéro de l'unité notifiée, surveillant la production du dispositif.
- Mois et année de fabrication :
- Numéro de lot du trépied :
- Remarque : lire attentivement la notice d'utilisation.
- Dénomination du fabricant ou du distributeur du trépied,
- Nombre maximal d'utilisateurs protégés simultanément

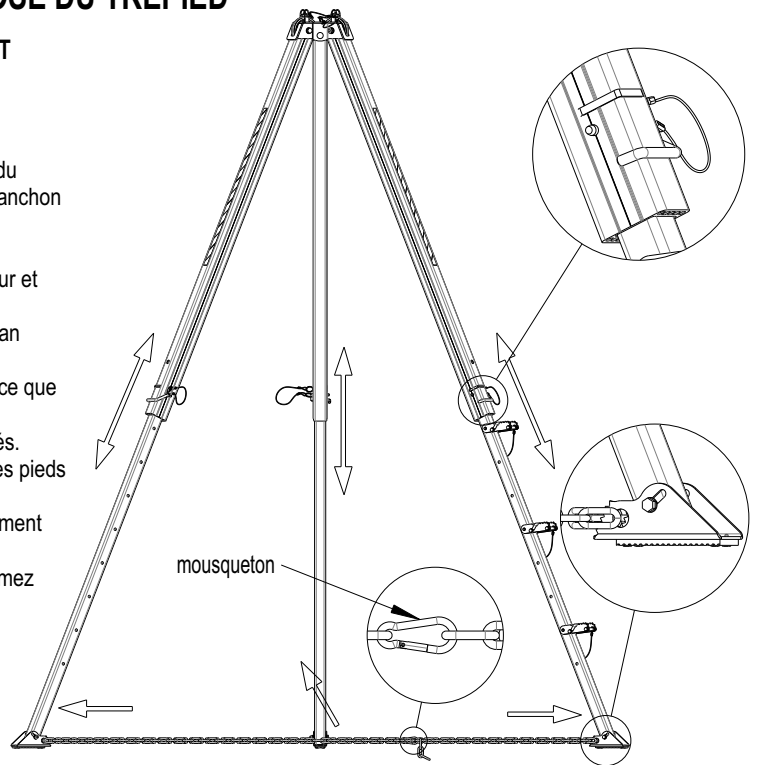


## CHAPITRE 2 – POSE DU TRÉPIED

IL EST CONSEILLÉ À CE QUE LA MANUTENTION ET LA POSE SOIENT ASSURÉS PAR AU MOINS DEUX PERSONNES.

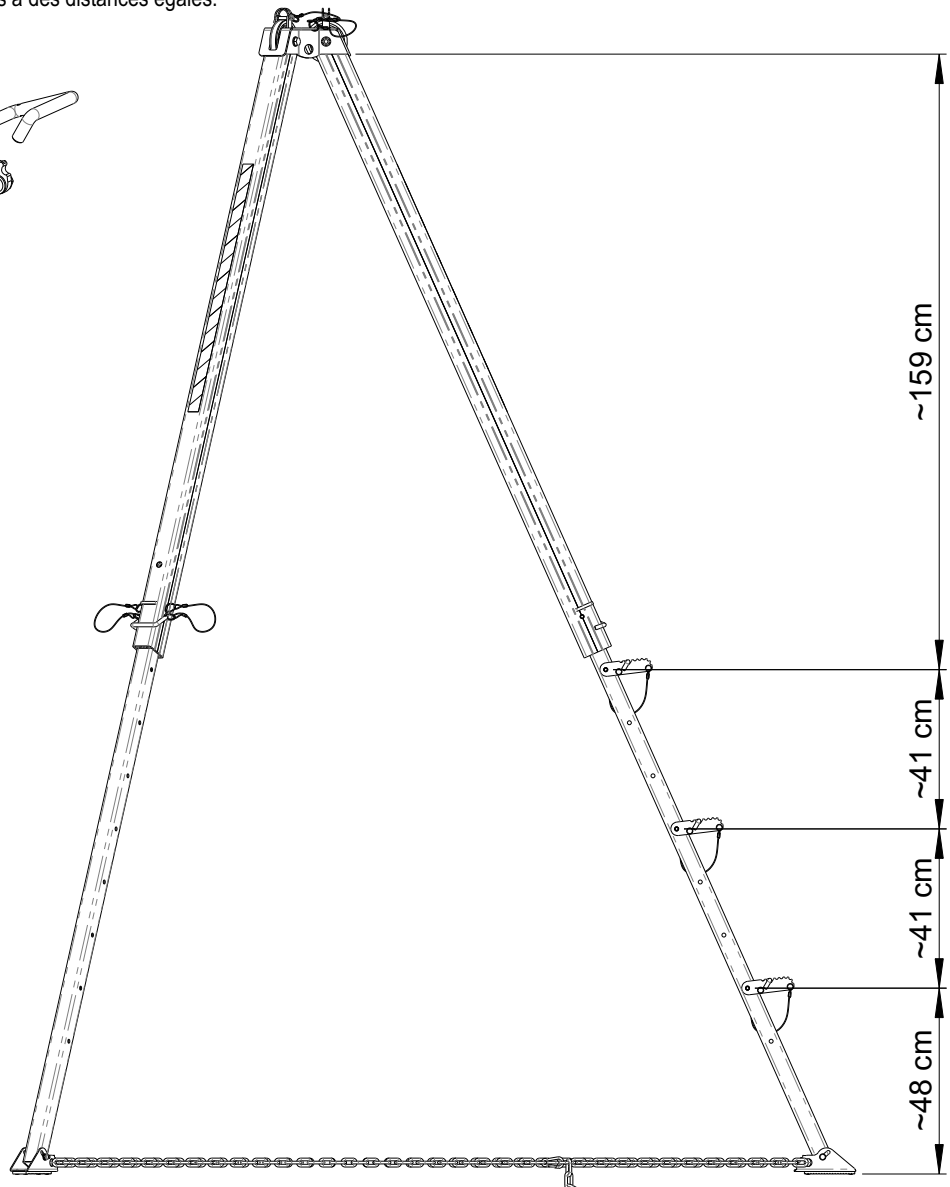
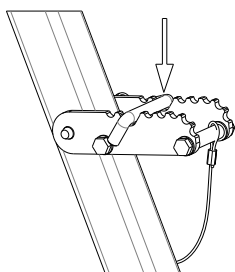
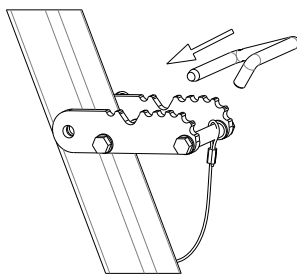
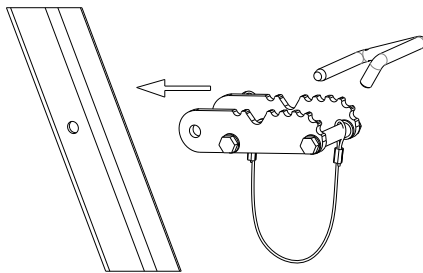
### Mise en place du trépied

1. Installez le trépied sur un support plat, stable et dur. Sortez les pieds du trépied et les réglez à une longueur désirée ensuite bloquez les avec le manchon de blocage.
2. Installer le trépied en position vertical et écartez entièrement les pieds
3. Assurez-vous que les supports des pieds se trouvent sur un support dur et qu'ils reperdront les charges.
4. Réglez la longueur des pieds de façon à ce que la tête se trouve en plan horizontal.
5. Le trépied doit être mis en place au-dessus de l'ouverture, de façon à ce que la ligne de travail se trouve à proximité du milieu de l'ouverture.
6. Assurez-vous que les manchons de blocage sont correctement installés. L'extrémité du manchon de blocage doit dépasser au-dessus la surface des pieds du trépied.
7. Sécurisez les pieds du trépied à l'aide de la chaîne pour éviter l'écartement accidentel. Les extrémités de la chaîne doivent être attachées à l'aide du mousqueton. La chaîne doit être tendue entre les pieds du trépied. Supprimez l'excès de jeu de la chaîne.



### MARCHES DE MONTAGE

- Pendant la mise en place de la ligne sur la tête du trépied installé, il est possible de monter le pied du trépied grâce aux marches. Celles-ci sont installées sur la partie extérieure des pieds, dans les trous utilisés pour la définition de la hauteur du trépied.
- Les marches doivent être installées à des distances égales.



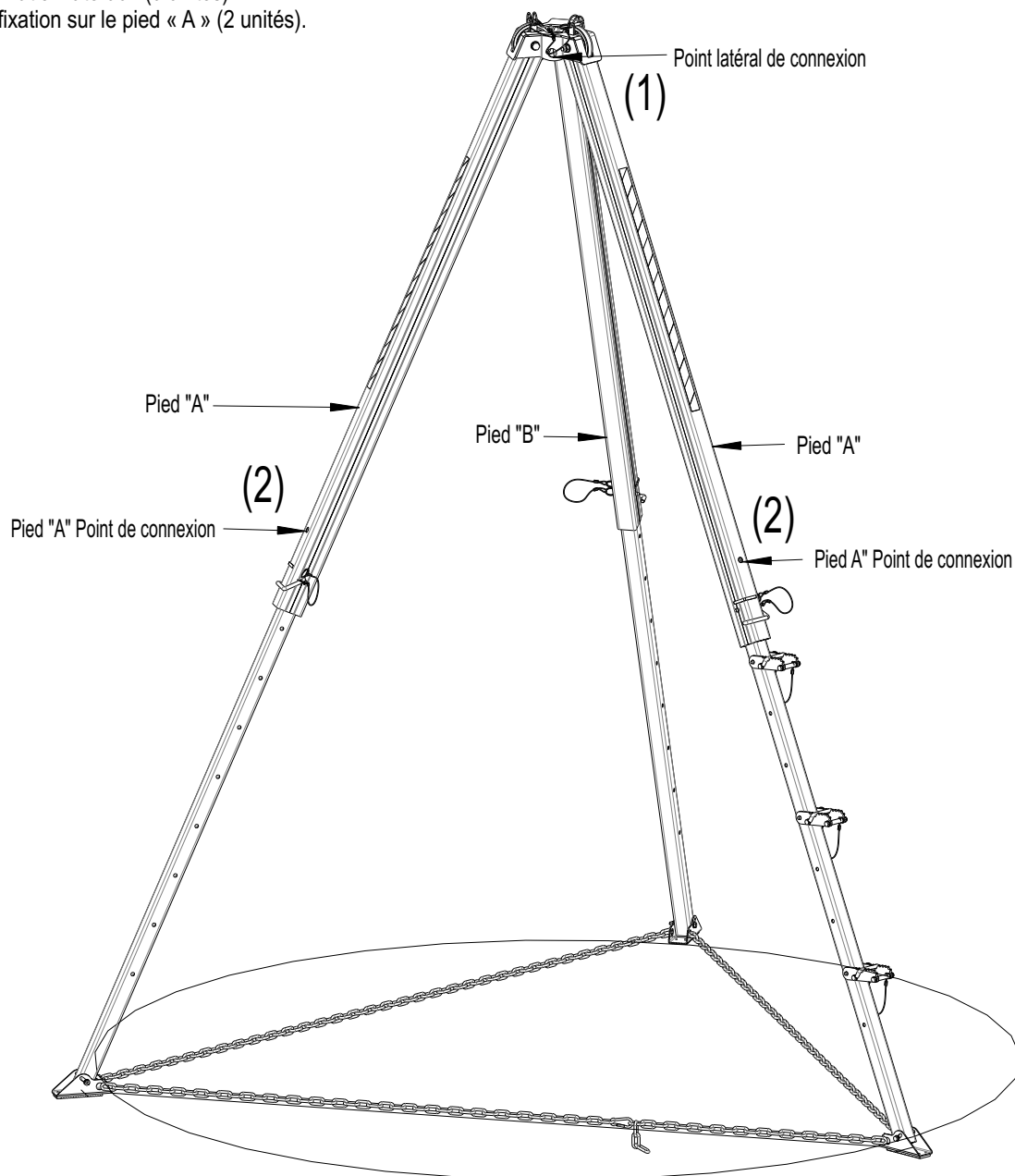
## CHAPITRE 3

### PROTECTION individuelle conformément au standard EN 795/B et TS 16415/B

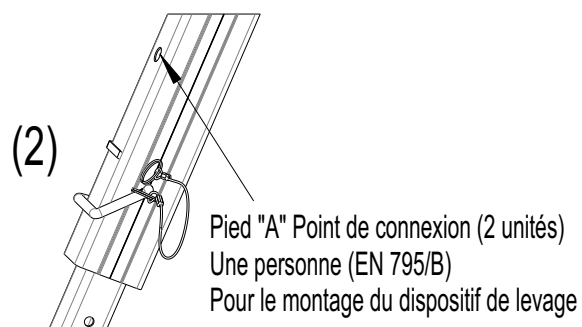
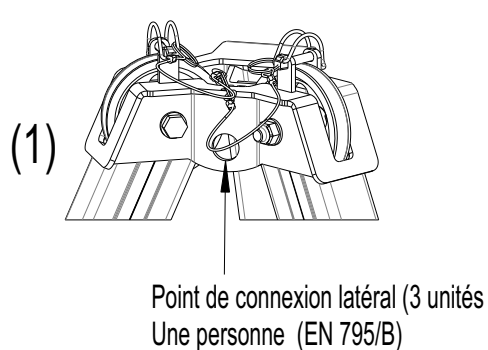
Le trépied TM 13 peut être utilisé comme le point d'encrage provisoire conforme à la norme EN 795/B et TS 16415/B.  
Le trépied de sécurité TM 13 garantit la sécurité simultanée de deux personnes au maximum.

Le trépied TM 13 est équipé de 5 points de connexion des dispositifs de protection individuelle:

- (1) points de fixation latéraux (3 unités)
- (2) points de fixation sur le pied « A » (2 unités).



#### POINTS DE CONNEXION POUR LA PROTECTION INDIVIDUELLE



## MOYENS DE PRÉCAUTIONS GÉNÉRAUX

- Pendant le travail, il faut PAYER ATTENTION sur la chaîne de fixation des pieds du trépied, car celle-ci risque de faire trébucher l'utilisateur!
  - Il est strictement INTERDIT d'utiliser le trépied TM13 sans la chaîne de connexion des pieds. Les pieds doivent être TOUJOURS reliés à l'aide de la chaîne.
  - Éviter les travaux où l'utilisateur risque de trébucher et heurter contre un objet, où il y a le risque de croisement ou d'empellement des lignes de vie avec les lignes d'un autre salarié présent dans la même zone.
  - Les systèmes de protection contre la chute ou de sauvetage qui seront utilisés avec le trépied, DOIVENT SATISFAIRE les exigences des normes en vigueur (EN 795 dispositifs d'ancrage, EN 362 connecteurs, EN 361 harnais, EN 360 antichute à rappel automatique, EN 1496 dispositifs de sauvetage et de levage, EN 1497 harnais de sauvetage, EN 341 dispositifs de descente).
- En UE, La force maximale d'arrêt d'une chute (Maximum Arrest Force – MAF), à laquelle est exposée en utilisateur du système de protection contre la chute de hauteur (Fall Arrest System -FAS) portant un harnais, est soumise aux contraintes en l'Union Européenne à 6 kN. Les systèmes utilisés pour la protection contre la chute de hauteur doit être équipé d'un dispositif de rappel automatique qui sera en mesure de limiter la force MAF exercée sur l'utilisateur lors de l'arrêt de chute à 6 kN exigé (cela peut être un amortisseur à corde ou antichute à rappel automatique).
- Il faut s'assurer que le trépied est installé verticalement, sur une surface plate, stable et dure. Elle doit assurer l'appui pour les charges exercées.
  - L'utilisation du trépied TM 13 pour la protection de plus de deux personnes en même temps, est strictement interdite.
  - Il est conseillé à ce que le trépied soit transporté et installé par au moins deux personnes.
  - Le dispositif d'ancrage ou le point d'ancrage du système de protection contre la chute de hauteur doit être situé de façon à minimiser le risque de chute et la hauteur de chute. Cela s'applique également au mode de réalisation des travaux. Le point/le dispositif d'ancrage doivent être localisés directement au-dessus de l'utilisateur. La forme et la construction du dispositif/point d'ancrage doivent rendre impossible la déconnexion accidentelle de l'équipement. La résistance minimale statique du dispositif/point d'ancrage doit être de 13 kN. Il est conseillé d'utiliser le point d'ancrage structurel certifié et approprié, satisfaisant aux exigences de la norme EN 795.

## RÈGLES PRINCIPALES D'USAGE DES SYSTÈMES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- le système individuel de sécurité peut être utilisé uniquement par les personnes ayant suivi la formation et par les personnes qualifiées dans le cadre de son usage correct ;
- les systèmes individuels de protection ne peuvent pas être utilisés par les personnes en mauvais état de santé qui peut avoir impact sur la sécurité de l'utilisateur dans le cas de l'usage normal et de sauvetage ;
- Il convient d'assurer le plan de sauvetage pour toutes les situations de crise qui peuvent apparaître lors des travaux ;
- Il est strictement interdit d'apporter quelques modifications ou éléments complémentaires sans l'accord écrit préalable du fabricant ;
- Toutes les réparations seront effectuées uniquement par le fabricant des systèmes ou son représentant certifié ;
- Les systèmes individuels de sécurité ne peuvent pas être utilisés en dehors de l'étendue de leur usage, ou pour des usages autres que définies dans la notice ;
- Les systèmes individuels de protection sont des éléments personnels et doivent être sous la protection individuelle ;
- Avant tout usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des éléments du système mis en place dans le système de protection contre la chute. Il convient de vérifier périodiquement les assemblages et le réglage des éléments composants pour éviter le dérèglement ou la déconnexion accidentels des éléments composants ;
- Il est interdit d'utiliser les assemblages des éléments de l'équipement dont les fonctions de sécurité d'un des éléments influencent ou perturbent le fonctionnement correct d'un autre élément ;
- pour assurer la sécurité des utilisateurs, il est important à ce que dans le cas de re-vente du produit en dehors du pays d'origine, le vendeur fournisse également la notice d'utilisation, d'entretien, des contrôles périodiques et des réparations en langue du pays auquel l'équipement est vendu ;
- Le harnais de sécurité (conforme à la norme EN 361) est l'unique dispositif de maintien de position autorisé pour être utilisé dans le système d'arrêt de chute ;
- Dans les harnais de sécurité, pour connecter le système d'arrêt de chute il convient d'utiliser uniquement les points d'attache désignés par la lettre majuscule « A » ;
- Il est obligatoire de procéder au contrôle de l'espace libre sous l'utilisateur dans le lieu de travail avant tout usage du système d'arrêt de chute, de façon à ce que, en cas de chute, il n'y a pas de risque de collisions avec le sol ou un autre obstacle se trouvant sur la trajectoire de chute. La valeur de l'espace libre nécessaire doit être prise de la notice d'utilisation de l'équipement donné ;
- Il y a des nombreux risques qui peuvent avoir l'impact sur le rendement de l'équipement et des moyens de sécurité correspondants. Il convient de respecter les instructions suivantes :
  - roulement ou l'emmêlement des longues de sécurité ou d'autres lignes de sécurité sur les rives pointues,
  - tous défauts tels que les coupes, abrasion, corrosion,
  - exposition aux intempéries,
  - chute en pendule,
  - températures extrêmes,
  - réactifs chimiques,

## CHARGE MAXIMALE REPRISE PAR LE TRÉPIED TM 13 ET TRANSFÉRÉE SUR LA STRUCTURE /DIRECTION DE CHARGE

La surface sur laquelle le trépied de sécurité TM13 est installé doit assurer l'appui pour la charge d'une valeur de 13kN.  
La direction des forces exercées: perpendiculairement à la surface sur laquelle le trépied TM13 est installé

## **CONTRÔLE**

Avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle il est obligatoire de procéder à une brève inspection de l'équipement pour s'assurer de son aptitude à l'emploi, et de son fonctionnement correct.

Pendant de l'inspection avant utilisation, il convient de vérifier tous les composants de l'équipement pour constater l'absence des dommages, usure excessive, corrosion, usure abrasive, fissures ou de dysfonctionnement, en accordant une attention particulière aux éléments suivants:

- dans le cas des harnais et baudrier – agrafes, éléments de réglage, point d'attache, bandes, coutures, boucles,
- amortisseurs : boucles de fixation, bandes, coupures, habillages, connecteurs.
- Lignes tissées, lignes de vie, lignes de guidage : ligne, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage, tissage,
- Lignes en acier, lignes de vie, lignes de guidage : lignes, cordes, chapeaux, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage,
- systèmes de sauvetage et de levage: câbles ou bandes, dispositifs de levage et arrêts, fourreaux, amortisseur, connecteur
- systèmes de sauvetage avec un guide souple: équipement de protection contre les chutes, fonction de descente, fonctionnement de la transmission de verrouillage, rivets et boulons, connecteurs, amortisseur,
- connecteurs: corps de base, rivets, soupape, fonctionnement de blocage,
- trépied: pieds, clips, anneaux, base, chaîne, attaches.

## **CONTRÔLE PÉRIODIQUE**

Après chaque période d'utilisation de 12 mois l'équipement de protection individuelle devrait être retiré du marché en vue de procéder à une inspection périodique détaillé. Le contrôle périodique est effectué par une personne compétente dans ce domaine. L'inspection périodique peut également être effectuée par le fabricant ou son représentant autorisé. Dans le cas de certains systèmes complexes, tels que certains types des systèmes de levage, l'inspection annuelle peut être effectuée que par le fabricant ou son représentant autorisé. À l'issue de l'inspection la nouvelle période autorisée d'utilisation de l'appareil avant la prochaine inspection obligatoire du fabricant sera définie. Les résultats de l'inspection doivent être enregistrés sur la carte d'identification.

Les inspections périodiques régulières sont nécessaires pour l'entretien de l'équipement et la sécurité des utilisateurs, qui dépendent de la fiabilité et de la solidité permanente de l'équipement.

Pendant l'inspection périodique, il convient vérifier la lisibilité des marquages sur l'équipement.

## **PÉRIODE D'UTILISATION AUTORISÉE**

Le trépied de sécurité peut être utilisé pendant une période de 5 ans à compter de la première mise en exploitation du dispositif. Après la période en question, le dispositif doit être retiré de l'usage afin de le soumettre à une révision détaillée en usine.

L'inspection en usine peut être effectué par :

- le fabricant du dispositif
- une personne agréée par le fabricant
- une société agréée par le fabricant.

Pendant une telle révision, on définira la période d'usage admissible du dispositif jusqu'à la prochaine inspection par le fabricant que sera indiquée dans la carte d'identification du dispositif.

## **RETRAIT D'USAGE**

L'équipement de protection individuelle doit être retiré d'usage immédiatement quand il y a un doute concernant la sécurité de son utilisation, et remise en exploitation seulement après la confirmation écrite de sécurité émise par le fabricant ou son représentant, après un contrôle détaillé.

## **LE RETRAIT D'USAGE APRÈS L'ARRÊT DE LA CHUTE DE HAUTEUR**

Le trépied de sécurité TM 13 doit être immédiatement retiré de l'usage s'il a été utilisé pour arrêter une chute de hauteur. Ensuite il faut procéder à son inspection détaillé en usine.

L'inspection en usine peut être effectué par :

- le fabricant du dispositif
- une personne agréée par le fabricant
- une société agréée par le fabricant.

Pendant la vérification/inspection, on évalue si le trépied peut être toujours utilisé, on définira la période d'utilisation admissible du trépied jusqu'à la prochaine révision en usine qui sera indiquée dans la Carte de garantie

## **TRANSPORT**

L'équipement de protection individuelle doit être transporté dans un conteneur (par exemple, sac en tissu ou un sac de plastique résistant à l'humidité ou un coffre en acier ou en plastique) afin de protéger de l'humidité ou de dommages.

## **ENTRETIEN ET STOCKAGE**

L'équipement doit être nettoyé de manière qui n'affecte pas les matériaux dont il été fabriqué. Dans le cas des produits textiles, utiliser un détergent doux pour les tissus délicats, laver à la main ou en machine à laver et rincer à l'eau. Les pièces en plastique peuvent être nettoyées avec seulement de l'eau. Au cas où l'équipement est mouillé, aussi bien pendant l'utilisation ou qu'après le lavage, le laisser sécher naturellement dans un endroit, loin des sources de chaleur directe. En ce qui concerne les éléments métalliques, certaines pièces mécaniques (ressorts, goujons, charnières, etc. ) peuvent être légèrement graissées régulièrement pour assurer une meilleure performance. D'autres procédures liées à l'entretien et le nettoyage sont décrits dans le manuel et doivent être strictement respectées.

L'équipement de protection individuelle doit être stocké en emballage lâche dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, des rayons UV, de l'humidité, des arêtes vives, des températures extrêmes et des produits corrosif ou agressifs.

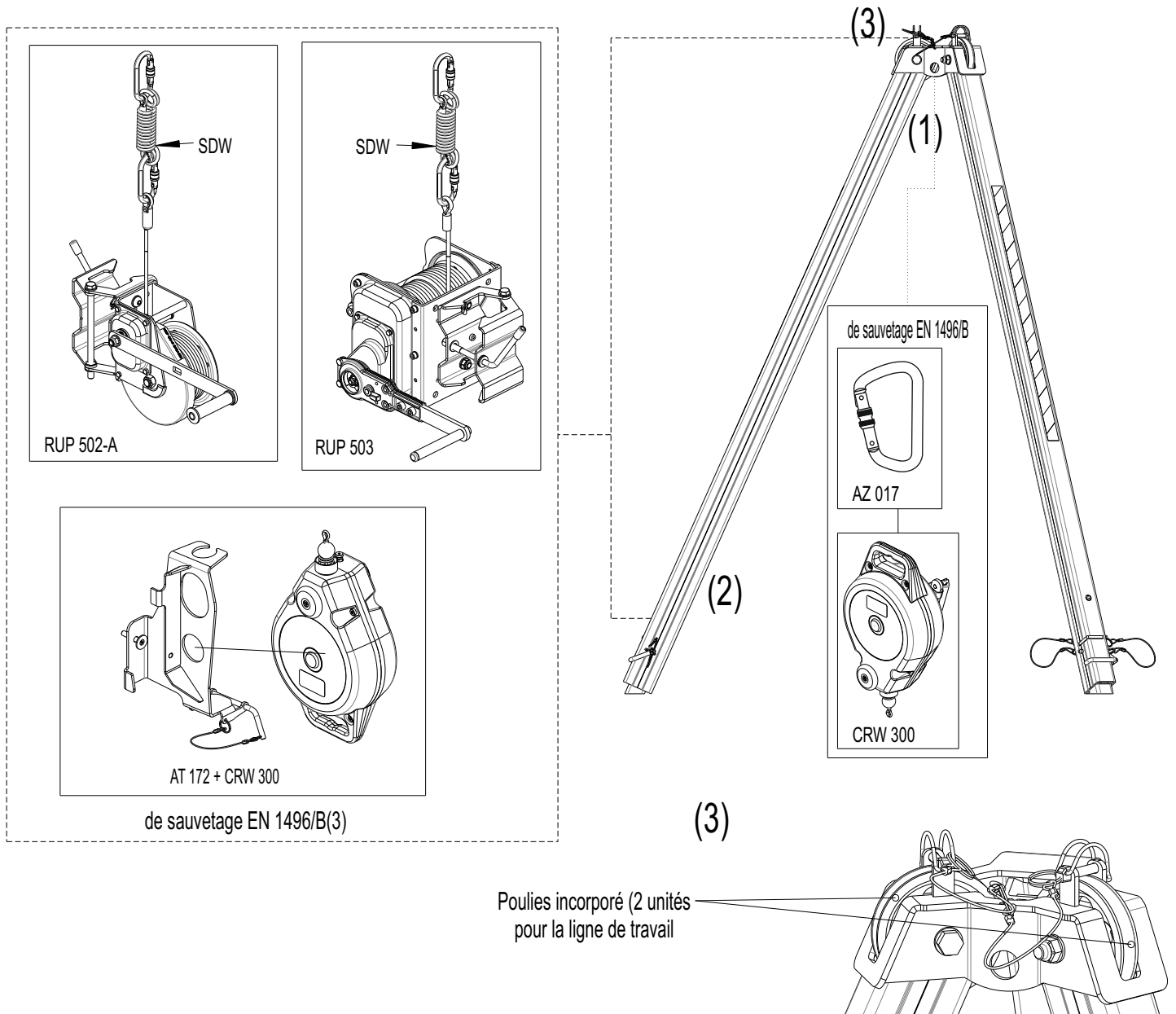
## CHAPITRE 4 – SAUVETAGE CONFORMÉMENT À EN 1496/B

### MOYENS DE SÉCURITÉ GÉNÉRAUX DANS LE DOMAINE DE SAUVETAGE:

- Le système secondaire de protection contre la chute (conforme à EN 363) doit être utilisé pendant le travail avec TM13 et RUP 502-A ou RUP 503.
- Les systèmes de protection contre la chute ou de sauvetage qui seront utilisés avec le trépied DOIVENT SATISFAIRE les exigences des normes en vigueur (EN 795 dispositifs d'ancrage, EN 362 connecteurs, EN 361 harnais, EN 360 antichute à rappel automatique, EN 1496 dispositifs de sauvetage et de levage, EN 1497 harnais de sauvetage, EN 341 dispositifs de descente).
- Pour les besoins d'une action de sauvetage avec l'utilisation des dispositifs RUP 502-A ou RUP 503, il convient d'utiliser toujours les amortisseurs SDW (constituant l'élément composant des systèmes de levage RUP 502-A et RUP 503).
- Pendant l'assemblage des dispositifs de levage et de sauvetage RUP 502-A ou RUP 503 ou CRW 300 (avec l'utilisateur d'un adaptateur AT 172), la tige de blocage DOIT ÊTRE TOUJOURS enfoncé dans l'ouverture de blocage. Seulement après, le dispositif de sauvetage et de levage peut être installé en toute sécurité sur le pied renforcée

### USAGE DU TRÉPIED DE SÉCURITÉ TM 13 POUR LES BESOINS DE SAUVETAGE

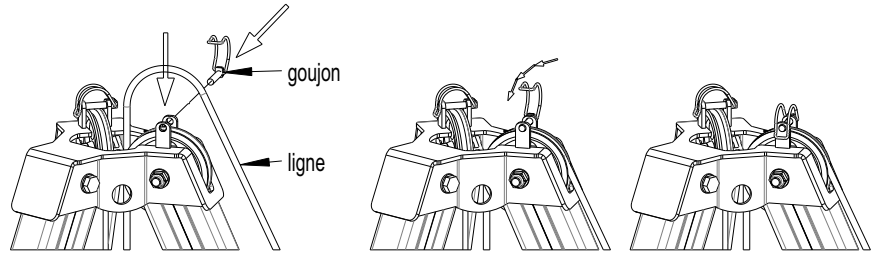
Le trépied de sécurité TM 13 peut être utilisé pour les actions de sauvetage, ensemble avec les dispositifs de levage RUP 502-A et RUP 503 et CRW 300.



TM 13 + équipement	RUP 502-A	RUP 503	AT 172 + CRW 300	AZ 017 + CRW 300
Standard	EN 1496/B			
Point (s) d'ancrage utilisé (s)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(1)
Nombre maximal des personnes sécurisées en simultané	1	2	1	1
Charge maximale admissible	140 kg	200 kg	140 kg	140 kg

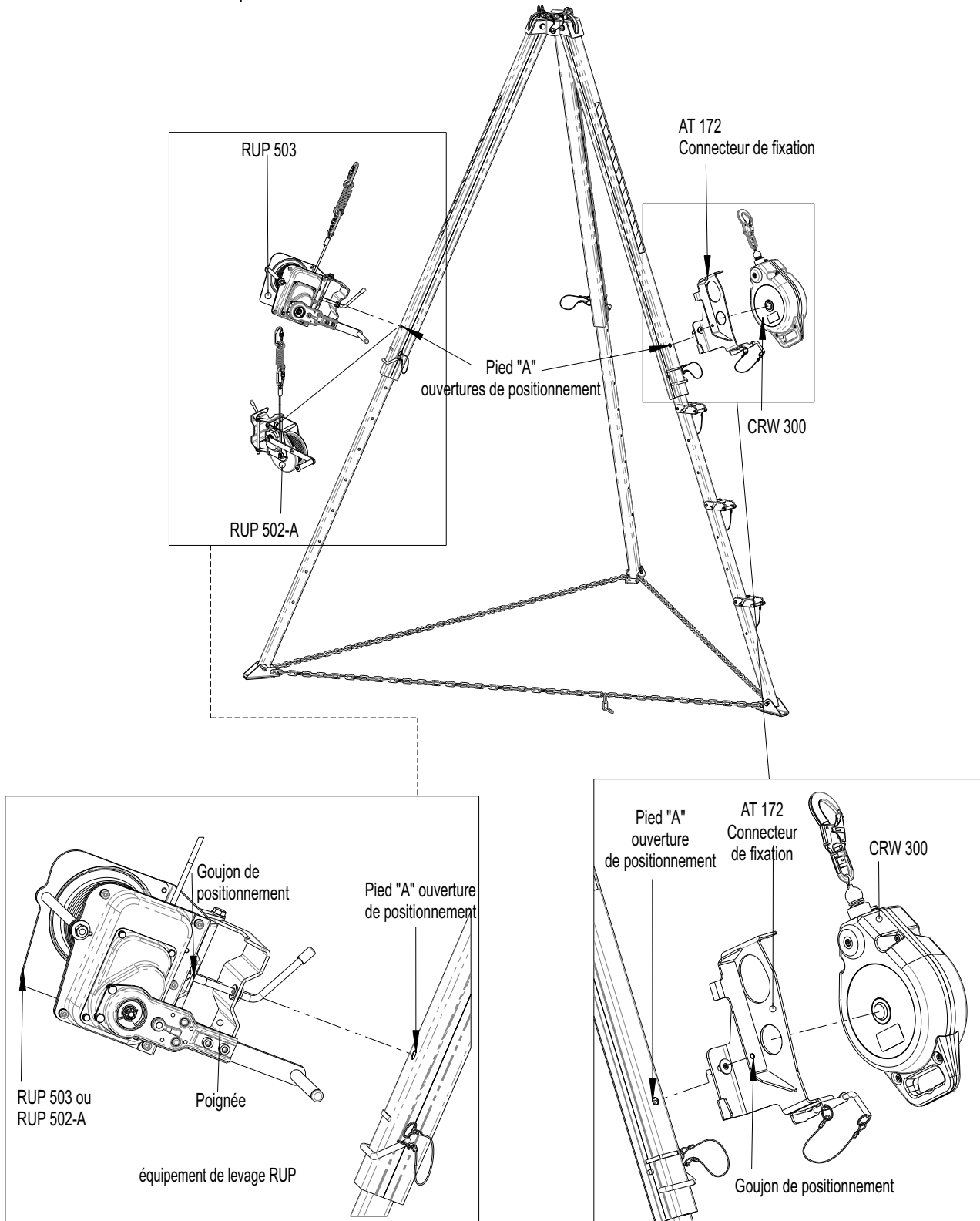
## INSTALLATION DE LA LIGNE

- Enlever les goujons installés sur la roue incorporée.
- Mettre la ligne de travail du dispositif principal sur la roue incorporée. Passer l'extrémité de la ligne par l'ouverture de la tête.
- Remettre les goujons et sécuriser avec une tige transversale.
- Vérifier si la ligne est correctement installée sur la roue de tête incorporée.



## MISE EN PLACE DES ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE ET DE LEVAGE

Le trépied peut être utilisé ensemble avec les dispositifs de levage RUP 502-A, RUP 503 et CRW 300. Les dispositifs de levage RUP 502-A, RUP 503 et CRW 30 doivent être installés sur le pied « A » du trépied. La poignée des dispositifs RUP 502-A/ RUP 503 et le cache de fixation AT 172 du dispositif CRW 300 doivent être fixés dans l'ouverture de blocage, situé sur la paroi intérieure du pied « A ». La ligne de travail doit passer par la roue incorporée à la tête et l'ouverture principale de la tête. Pendant l'installation des dispositifs de levage RUP 502-A, RUP 503 et CRW 30 il convient de respecter les instructions des notices particulières.





# PROTEKT

## CARTE D'IDENTIFICATION

Il est de responsabilité de l'établissement d'utilisateur du dispositif d'assurer la carte d'identification et son renseignement avec les détails nécessaires. la carte d'identification doit être renseignée uniquement par une personne compétente, responsable de l'équipement de sécurité. la carte d'identification doit être renseignée avant tout usage de l'équipement. toutes les informations concernant l'équipement, telles que : les révisions périodiques, les remises en état, la cause de retrait de l'équipement de l'usage y seront notées. la carte d'identification doit être conservée pendant toute la période d'utilisation de l'équipement. il est strictement interdit d'utiliser l'équipement sans la carte d'identification.

MODÈLE ET TYPE DU DISPOSITIF	
NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	
NUMÉRO DE LOT	
DATE DE FABRICATION	
DATE D'ACHAT	
DATE DU PREMIER USAGE	
NOM DE L'UTILISATEUR	

## HISTORIQUE DES RÉVISIONS PÉRIODIQUES ET DE RÉPARATIONS

	DATE	CAUSE DE SERVICE / RÉPARATION	RÉPARATIONS EFFECTUÉES	NOM ET SIGNATURE DE LA PERSONNE COMPÉTENTE	DATE DE LA PROCHAINE RÉVISION
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

FABRICANT:

PROTEKT, 93-403 LODZ, ul. Starorudzka 9, POLAND, tel: +48 (42) 680 20 83, fax: +48 (42) 680 20 93, [www.protekt.com.pl](http://www.protekt.com.pl)